



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 janvier 2025

N° 2025/01/27/02

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 31

Date de convocation :
21 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN	
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Tiphany LANGOUMOIS	Chantal LOUIS	Marie AGEZ	Christian NIEL
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON	Laurent CHAUSSERAY		

<i>Absents :</i>	
Vincent BOUTEMY	
Hervé DIOT	Nadine CHALVET donne pouvoir à Laurent CHAUSSERAY
Claudine DESMET donne pouvoir à Marie AGEZ	Françoise GATEL donne pouvoir à Jean-Claude BELINE
Pascal GUISSSET donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD	Chrystelle HERNANDEZ donne pouvoir à Christian NIEL
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Yves RENAULT
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	Laurence SAVATTE donne pouvoir à Denis GATEL
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Philippe LANGLOIS	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : ZAC du Grand Launay – Modification du CCCT

Rapporteur : Yves RENAULT

Par délibération n° 2024/05/27/03 du 27 mai 2024 le Conseil Municipal a validé le Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) auquel est annexé le Cahier des Recommandations et Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CRPAPE) de la tranche n°1 de la ZAC du Grand Launay.

Dans le cadre de la commercialisation des lots en cours et l'élaboration du projet de collectif en accession libre, les surfaces de plancher indiquées au CCCT nécessitent d'être ajustées. L'enveloppe initiale à l'échelle de l'ensemble de la ZAC était d'environ 140 000 m², cette surface est réaffectée différemment, à la marge, entre les lots libres et les îlots dédiés aux collectifs.

Vu la délibération du 27 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux en date du 14 janvier 2025,

**Vu le CCCT et ses annexes 1 à 8 annexés à la présente délibération (Annexes 1.2 CCCT et 2.2 CRPAPE),
Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des surfaces de plancher,**

Après en avoir délibéré à 25 voix POUR et 6 Abstentions (groupe de la Minorité), le Conseil Municipal :

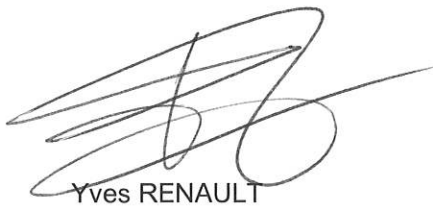
- Approuve la modification du Cahier des Charges de Cession de Terrain comprenant notamment le Cahier des Recommandations et Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales,
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux mesures habituelles de publicité conformément à l'article D.311-11-1 du Code de l'Urbanisme,

- Précise que le Cahier des Recommandations et prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagère et Environnementales sera tenu à la disposition du public au service urbanisme (1 rue du Prieuré) aux horaires habituels d'ouverture,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.


Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué aux Affaires scolaires



Yves RENAULT



Philippe LANGLOIS

Philippe LANGLOIS